

L'économie circulaire, qu'est-ce que c'est ?

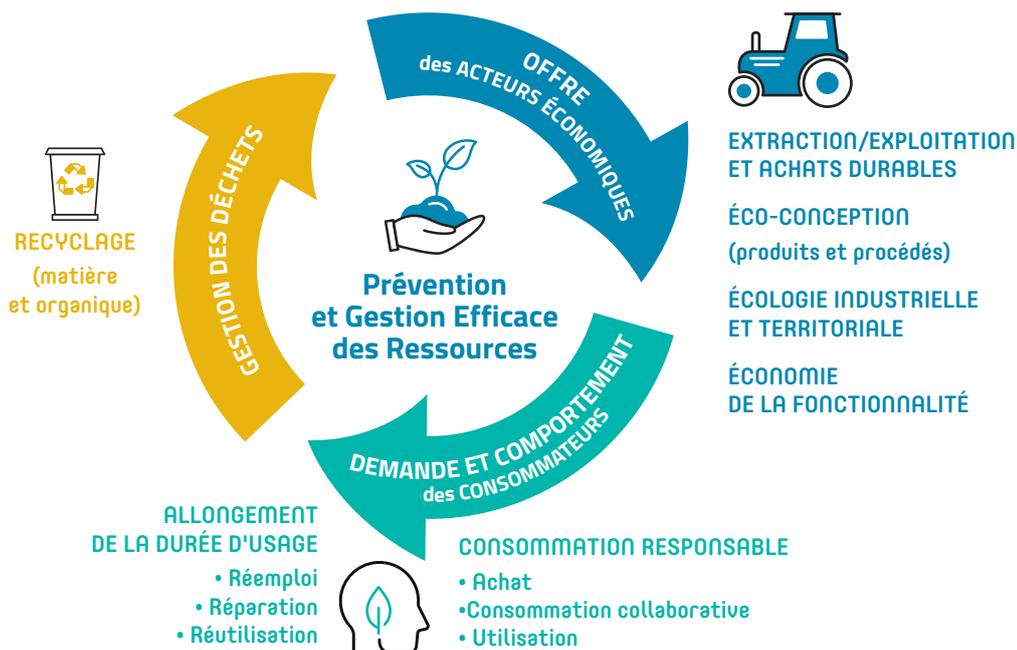
L'ADEME définit l'Économie Circulaire comme un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement. L'Économie Circulaire est structurée en trois domaines d'actions :

- L'offre des acteurs économiques ;
- La consommation au travers de la demande et du comportement du consommateur (économique ou citoyen) ;
- La gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage.

Économie circulaire

3 domaines, 7 piliers

source ADEME



Pourquoi un observatoire régional déchets et économie circulaire ?

L'observatoire régional déchets et économie circulaire est une des actions préconisées par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Il vise à améliorer les connaissances, à guider les orientations politiques sur les sujets relatifs à l'économie circulaire afin d'accompagner au mieux les acteurs et les territoires. Pour l'année 2021, les travaux relatifs à l'économie circulaire ont concerné :

- Une mise à jour du recensement des initiatives en matière d'économie circulaire en région,

- L'élaboration d'une liste d'indicateurs économie circulaire qui seront suivis au niveau régional,
- Le renseignement des indicateurs relatifs au premier domaine de l'économie circulaire : l'offre des acteurs économiques, entreprises et collectivités locales.

Par ailleurs, le Conseil Régional mène une politique de soutien aux projets relatifs à l'économie circulaire, notamment sur l'écologie industrielle et territoriale, l'économie de la fonctionnalité et de la coopération et de l'éco-conception.



■ En 2021, 382 initiatives d'économie circulaire recensées en région Centre-Val de Loire

Les initiatives en matière d'économie circulaire ont réellement pris leur essor à partir de 2010.

- Les initiatives les plus nombreuses sont les AMAP (25 %), actions visant à rapprocher agriculteurs et consommateurs, garantissant aux premiers un débouché rémunérateur et assurant aux consommateurs une nourriture de qualité provenant de produc-



teurs locaux.

- 16% des initiatives concernent le domaine du bâtiment, pour des constructions plus respectueuses de l'environnement, utilisant des matériaux recyclés ou renouvelables et limitant les dépenses d'énergie.
- Enfin, de nombreuses initiatives concernent la prévention et la valorisation des déchets : collecte des objets en fin de vie, leur

réparation, réemploi ou réutilisation, ainsi que le recyclage des déchets.

Le poids des AMAP et des projets du bâtiment est en partie lié à la méthodologie de mise à jour des initiatives, qui a bénéficié d'un annuaire national des AMAP et de la base de données d'Envirobot Centre, recensant l'ensemble des projets de construction en région Centre-Val de Loire.

■ L'économie circulaire dans les entreprises : les industries déjà sensibilisées

Selon l'enquête de l'observatoire réalisée en 2022 auprès d'entreprises de la région, les industries sont déjà sensibilisées aux problématiques de l'économie circulaire :

- **38 %** intègrent des matériaux recyclés,
- **45 %** utilisent des matières locales,
- **55 %** des industries essaient de réduire les emballages, 30 % cherchent à utiliser davantage de produits recyclés,
- **21 %** ont réalisé une analyse de cycle de vie sur au moins un de leurs produits,
- **25 %** des industries et 16 % des commerces de produits d'équipement ont mis en œuvre une démarche d'économie circulaire.

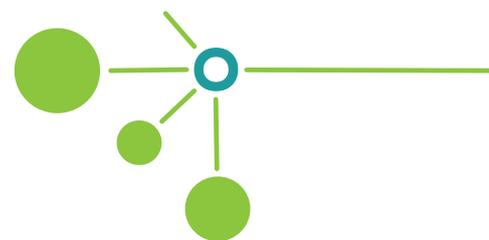
■ Les pistes d'amélioration : au-delà de la prévention des déchets

Si l'économie circulaire est de mieux en mieux connue, l'appropriation de sa définition complète et de ses trois domaines d'actions est moins évidente. Le terme est souvent galvaudé et synonyme, pour beaucoup, de recyclage alors même que le concept revêt de nombreux

■ Les collectivités locales

Les collectivités locales ont un rôle important dans la gestion des déchets ménagers et assimilés, un des piliers de l'économie circulaire. Leurs actions concernent également d'autres domaines de l'économie circulaire. D'après l'enquête réalisée en 2022 auprès des collectivités :

- **9** territoires sont engagés dans une démarche EIT,
- **29** intercommunalités sur 55 ont mis en place une politique d'achat responsable, privilégiant quand c'est possible les achats de produits répondant aux critères de développement durable,
- **8** intercommunalités soutiennent des actions de location de vélos / voitures électriques ou trottinettes,
- **37** intercommunalités ont mis en place au moins une action concrète en matière d'économie circulaire.



autres domaines d'actions, jouant tous leur rôle pour un système économique vertueux. Également, les actions qui s'appuient sur un meilleur partage des ressources et des biens mériteraient des efforts complémentaires de communication et de valorisation pour favoriser l'essaimage.

